Commission nationale de la certification professionnelle

Attestation de familiarisation à la sécurité

CATEGORIE: A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la

certification:

Spécifique : ■ Transport et logistique - Personnel navigant

du transport maritime et fluvial

Code(s) NAF: -

Code(s) NSF: -

Code(s) ROME: A1406, N3101, N3102

Formacode: -

Date de création de la certification : 15/01/2003

Mots clés : (alarme), sauvetage), familiarisation),

sécurité 🕽

Identifiant: 753

Identification

Version du : 29/05/2015

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 15 janvier 2003 relatif aux conditions de formation principales professionnelle minimales requises pour exercer des fonctions autres qu'aux niveaux de direction, opérationnel et d'appui sur des navires de commerce et de pêche ainsi que des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage
- Arrêté du 9 mars 2011 modifiant l'arrêté du 15 janvier 2003 relatif aux conditions de formation principales professionnelle minimales requises pour exercer des fonctions autres qu'aux niveaux de direction, opérationnel et d'appui sur des navires de commerce et de pêche ainsi que des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Familiariser les gens de mer autres que marins, tels que définis à l'article L5511-1 du code des transports exerçant à bord d'un navire une activité professionnelle liée à son exploitation.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

■ Toute qualification d'un niveau au moins équivalent au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation, validée ou non par un diplôme permettant d'être employé ou engagé à bord

Descriptif général des compétences constituant la certification

Commission nationale de la certification professionnelle

Les compétences requises chez les candidats peuvent être exprimées comme suit :

- 1. Communiquer avec d'autres personnes se trouvant à bord en ce qui concerne les questions de sécurité élémentaires et comprendre les symboles, indications et signaux d'alarme ayant trait à la sécurité ;
- 2. Savoir quelles mesures prendre dans le cas où :
- 2.1. Une personne tombe à la mer ; ou
- 2.2. Un incendie ou de la fumée sont détectés ; ou
- 2.3. L'alarme d'incendie ou l'alarme pour l'abandon du navire retentit ;
- 3. Identifier les postes de rassemblement et d'embarquement ainsi que les échappées en cas d'urgence ;
- 4. Localiser et endosser les brassières de sauvetage ;
- 5. Donner l'alarme et avoir une connaissance de base de l'utilisation des extincteurs d'incendie portatifs ;
- 6. Prendre immédiatement des mesures lors d'un accident ou autre urgence médicale avant de faire appel à une aide médicale complémentaire à bord ;
- 7. Fermer et ouvrir les portes d'incendie, les portes étanches aux intempéries et les portes étanches à l'eau installées à bord du navire particulier, autres que celles prévues pour les ouvertures de coque.

Modalités générales

www.developpement-durable.gouv.fr/Titres-ou-attestations-requis-pour.html

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

www. developpement-durable. gouv. fr/Titres-ou-attestations-requispour. html

Compétences évaluées

www. developpement-durable. gouv. fr/Titres-ou-attestations-requispour. html

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

La validité est Permanente

Public visé par la certification

Gens de mer, autres que marins, tels que définis à l'article L5511-1 du code des transports, exerçant à bord d'un navire une activité professionnelle liée à son exploitation.

Certificateur(s)

 http://www.developpementdurable.gouv.fr/Ecoleslycees-et-centres-de.html

Centre(s) de passage/certification

 http://www.developpement-durable.gouv.fr/Ecoles-lyceeset-centres-de.html

Commission nationale de la certification professionnelle

Possibilité de certification partielle : non Matérialisation officielle de la certification : Attestation de familiarisation à la sécurité

Plus d'informations

Statistiques

Pas de statistiques disponibles

Autres sources d'information

_